



*M. Klaus Töpfer  
 Directeur Exécutif  
 Programme des Nations  
 Unies pour l'Environnement*

*Allocution Prononcée au Nom du Directeur  
 Exécutif à la Dix-Septième Réunion du  
 Groupe de Travail à Composition  
 Non Limitée, Genève, 7–9 juillet 1998*

M. V. Anand, M. Jukka Uosukainen, coprésidents de la réunion, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs les experts membres des groupes d'évaluation, chers amis,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la dix-septième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal. J'aurais souhaité participer moi-même à vos délibérations aujourd'hui. D'autres engagements m'en ont empêché. Néanmoins, mon appui à votre entreprise est sans faille. Je suivrai de près vos délibérations et je prendrai connaissance de vos décisions. J'ai demandé à mon collègue M. Sarma de donner lecture de ma déclaration.

Je tiens à souligner d'emblée que je m'intéresse étroitement au Protocole de Montréal depuis son adoption. En ma qualité de ministre allemand de l'environnement, j'ai participé de près à cette grande entreprise mondiale qui a commencé il y a dix ans, dont l'objet est de protéger la couche d'ozone. Je suis heureux de renouveler mes contacts avec les spécialistes de l'ozone et de pouvoir prendre connaissance des progrès que vous aurez accomplis.

Le succès du Protocole de Montréal est dû au fait qu'il s'agit d'une authentique collaboration entre les gouvernements, les scientifiques, les milieux d'affaires, l'industrie, et la société civile, à l'échelle mondiale.

Dans cette entreprise, le PNUE vous apporte tout son concours; il offre le cadre d'une action commune, il réunit les preuves scientifiques justifiant les mesures qui sont prises pour protéger la couche d'ozone, il sensibilise l'opinion et rappelle la nécessité d'agir. Vous recevez également le concours de scientifiques qui tirent la sonnette d'alarme, réunissent des preuves et proposent des options, et par les ingénieurs qui offrent des solutions. Les gouvernements ont pris le parti de coopérer sur ce problème, en dépit de leurs divergences de vues. Ils ont adopté des

politiques fondées sur les avis des experts scientifiques et techniques et ont mis en oeuvre une démarche pratique. Leur démarche est en effet fondée sur des incitations et non des mesures coercitives. Les mesures prises par eux prévoient une action publique prévisible et des délais appropriés; elles encouragent les secteurs public et privé à coopérer.

Il n'est pas surprenant que l'industrie ait compris que ceux qui ont éliminé les CFC le plus vite en ont tiré un avantage compétitif. Ils ont réagi en concevant les premiers de nombreuses solutions.

Je suis heureux de constater que pour la première fois les organisations non gouvernementales, sans se borner à sensibiliser l'opinion et à sonner l'alarme, forment des alliances stratégiques avec l'industrie pour mieux protéger la couche d'ozone.

La communauté mondiale et le PNUE peuvent appliquer à d'autres problèmes environnementaux mondiaux un grand nombre des processus que vous avez été les premiers à amorcer. Le Protocole de Kyoto en est un exemple. Je m'efforce de faciliter son application par le consensus sur les nombreux instruments économiques du type déjà appliqué par les Parties au Protocole de Montréal. Ma tâche serait considérablement facilitée si vous faisiez part de votre expérience du Protocole de Montréal à vos collègues, dans les administrations nationales, qui se trouvent aux prises avec les problèmes du changement climatique.

L'organisation de vos groupes d'évaluation est un excellent exemple qui pourrait être imité par d'autres. Aux réunions des Parties au Protocole, vous désignez les membres des Groupes d'évaluation en ne considérant que leurs compétences professionnelles, et ces membres sont libres de choisir les spécialistes nécessaires pour évaluer l'état de la couche d'ozone, les effets environnementaux de son appauvrissement et les diverses techniques possibles pour y remédier. Tous les partenaires sont

*Allocution Prononcée au Nom du Directeur Exécutif à La Dix-Septième Réunion du Groupe de Travail  
à Composition Non Limitée, Genève, 7-9 juillet 1998*

représentés dans ces groupes d'évaluation : les gouvernements, l'industrie et les universitaires. Leurs membres sont indépendants et offrent donc leur opinion sur les moyens de protéger au mieux la couche d'ozone. Il n'est pas surprenant que dans le monde entier les gouvernements aient, de leur côté, reçu de leurs propres experts des avis qui ne s'écartent pas de ceux donnés par les groupes d'évaluation. Cela, à mon avis, explique le succès du Protocole. En effet, aucune des réunions des Parties n'a donné lieu à de graves divergences de vues sur les faits eux-mêmes.

On me signale, ce qui ne cesse pas de me préoccuper, que depuis quelque temps, certains pays industrialisés sont moins désireux de soutenir leurs experts sur ce sujet. Avec le succès du Protocole dans leur pays, les autorités de tutelle de ces experts estiment peut-être qu'elles peuvent leur demander d'appliquer leurs connaissances à d'autres questions.

Mais je voudrais dire que contrairement à ce qu'on croit souvent la protection de la couche d'ozone est loin d'être assurée à présent. En effet, 20 % seulement de la population mondiale, celle des pays industrialisés, a renoncé à utiliser les CFC. Les 80 % restant devraient bientôt faire de même afin de s'acquitter de leur tâche dans la reconstitution de la couche d'ozone. Manifestement, beaucoup reste encore à faire. J'en appelle aux pays industrialisés pour qu'ils renouvellent leur soutien à leurs experts jusqu'à ce qu'ils soient sûrs que la couche d'ozone ne court plus aucun danger.

Vous n'ignorez pas les principales conclusions du récent rapport du Groupe d'évaluation scientifique. Il confirme que le Protocole de Montréal fonctionne, et que les composés chlorés et bromés voient leur concentration diminuer dans l'atmosphère. Cependant, le Groupe a constaté que, au-dessus de l'Antarctique, le "trou" de printemps de la couche d'ozone est plus grand que jamais, deux fois la taille de l'Europe, et que, au-dessus de l'Arctique, l'appauvrissement de la couche d'ozone reste grave. La concentration de composés bromés augmente dans l'atmosphère en raison des émissions provenant des "réserves" de halons et du fait que leur production continue dans certains pays en développement.

Je suis heureux qu'à la présente réunion vous soyez amenés à étudier la possibilité de détruire les halons dont l'importance n'est pas essentielle. Le Comité exécutif, qui a récemment approuvé un projet sectoriel destiné à éliminer la production et la consommation de halons en Chine, pour un coût de 62 millions de dollars, mérite qu'on salue le caractère novateur de cette action.

Cependant, le message de la science est sans ambiguïté. La couche d'ozone n'est pas encore définitivement protégée. Elle ne sera reconstituée qu'au milieu du siècle prochain. Les prochaines

années verront au contraire l'appauvrissement de la couche d'ozone atteindre son maximum. Manifestement, il importe de saisir toutes les possibilités de réduire les émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone et il faut tout faire pour éviter de prendre du retard.

A ce sujet, je constate avec déception que beaucoup de pays n'ont pas encore ratifié les amendements au Protocole de Montréal. Sur les 165 Parties qui l'ont ratifié, seules 125 ont ratifié l'Amendement de Londres, et 78 l'Amendement de Copenhague. Les ajustements apportés au Protocole de Montréal à la dernière réunion des Parties ont été notifiés le 5 décembre 1997 et sont entrés en vigueur le 5 juin 1998. L'Amendement de Montréal a été notifié le 5 décembre 1997, et pour entrer en vigueur, il doit être ratifié par 20 Parties. Or, au jour d'aujourd'hui seuls le Canada et le Chili l'ont ratifié. Je sais que vous avez tous approuvé ces amendements sans exception, mais il est essentiel de les ratifier officiellement pour donner à l'industrie les signaux qui conviennent. Le Fonds multilatéral risque aussi d'avoir du mal à financer certains projets réalisés dans les pays en voie de développement si les pays ne s'engagent pas juridiquement à éliminer les substances concernées par ces projets. Je vous demande donc instamment de ratifier dès que possible ces amendements.

Cette année est la dernière de la période de grâce accordée aux pays en voie de développement. Dans un an, à compter du 1er juillet 1999, les pays en voie de développement devront commencer à appliquer les mesures de réglementation par un gel de la consommation des CFC et ils devront suivre les calendriers d'élimination progressive.

Le Fonds multilatéral a beaucoup contribué à ces efforts. Les pays industrialisés ont presque complètement acquitté leurs contributions jusqu'à 1996. Le Comité exécutif a approuvé plus de 2000 projets tendant à éliminer progressivement la consommation de près de 100 000 tonnes des substances réglementées et 13 000 tonnes de production. Ces projets approuvés coûtent plus de 730 millions de dollars. Manifestement, la consommation des pays en développement devra diminuer considérablement dès que ces projets approuvés auront été menés à leur terme. J'en appelle aux agents d'exécution et aux pays en voie de développement pour réaliser rapidement ces projets. L'application du Gel, l'an prochain, par tous les pays en voie de développement, sera un signe clair du succès du Fonds multilatéral et ne pourra que persuader les pays industrialisés d'alimenter ce fonds jusqu'à l'élimination complète de la consommation de ces substances dans les pays en voie de développement.

Il ne suffit pas d'appliquer des projets pour éliminer ces

*Allocution Prononcée au Nom du Directeur Exécutif à La Dix-Septième Réunion du Groupe de Travail  
à Composition Non Limitée, Genève, 7-9 juillet 1998*

substances dans les industries choisies. Il existe de nombreuses mesures qui ont permis aux pays industrialisés d'éliminer rapidement les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et ces mesures peuvent être appliquées avec succès par tous. Les pays en voie de développement devront amener leurs consommateurs et leurs associations à prendre conscience de la nécessité de préférer des produits qui ne portent pas atteinte à la couche d'ozone. Les gouvernements devront adopter la législation voulue pour interdire l'utilisation de CFC. Il existe aussi de nombreuses mesures fondées sur les mécanismes de marché qui ont aidé les pays industrialisés et certains pays en développement comme la Malaisie et Singapour à réduire leur consommation des CFC. Ces mesures permettront, sans douleur, d'abandonner progressivement les CFC. Des accords volontaires passés avec les industries, une fiscalité appropriée et le fait de subventionner des techniques ne faisant pas appel aux CFC figurent parmi les autres mesures que les pays en voie de développement peuvent prendre pour accélérer l'élimination de la consommation de ces substances.

A la lecture des données relatives à 1996, fournies par le Secrétariat, je suis satisfait de constater que la consommation totale des pays en voie de développement a diminué, en 1996, par rapport à 1995. Cela devrait créer un climat propice pour les négociations en vue de la reconstitution du Fonds multilatéral en 1999.

Le seul moyen d'obtenir une réduction continue des émissions consiste à fermer des installations de production des CFC dans les pays en développement plus vite que ne diminue leur consommation de ces substances. A la réduction de 100 000 tonnes permise par les projets financés jusqu'à présent par le Fonds multilatéral devrait rapidement faire suite une nouvelle réduction de plus de 100 000 tonnes des émissions de CFC grâce à des projets de fermeture des installations de production. Je suis satisfait de constater que le processus à appliquer pour ce faire est actuellement étudié par le Comité exécutif.

Celui-ci a approuvé un crédit de 600 000 dollars en vue d'un audit technique des installations de production, et il suivra de près leur fermeture progressive. Je demande instamment à toutes les Parties de manifester l'esprit de coopération qui a prévalu jusqu'à présent à cet égard.

L'une des principales tâches que vous devez vous efforcer d'accomplir est celle de prévenir la diffusion de l'utilisation du bromure de méthyle et d'éliminer progressivement son utilisation dans la fumigation des sols. Le Protocole prévoit de généreuses exemptions et devrait examiner la nécessité de ces exemptions à l'avenir. Elles rendent l'application de ces mesures de réglementation assez facile. Les pays en voie de développement eux aussi devront

commencer à appliquer ces mesures de réglementation du bromure de méthyle dans trois ans et demi et ils devraient tirer parti des généreuses ouvertures de crédit décidées par le Comité exécutif pour les projets de démonstration. Je constate avec satisfaction que le Comité exécutif a approuvé des ouvertures de crédit pour dix pays en voie de développement, jusqu'à présent, pour de tels projets. J'engage toutes les Parties qui ne produisent ni ne consomment de bromure de méthyle actuellement à ne pas introduire dans leur pays cette substance qui appauvrit la couche d'ozone.

Le Président du Comité d'application vous rendra compte des résultats des délibérations d'hier. Le premier point que je tiens à signaler a trait à l'obligation de remettre des rapports. De nombreux pays le font avec retard, bien au-delà des neuf mois qui suivent l'année sur laquelle portent les données signalées. 45 pays n'ont pas encore communiqué leurs données pour 1996. Je connais les difficultés qu'éprouvent les petits pays à réunir ces données, mais ils sont légalement tenus de le faire et d'en rendre compte; et j'espère qu'ils le feront chaque année au bon moment. L'application des projets et l'utilisation des millions de dollars de crédits approuvés par le Fonds ne peuvent être suivis correctement si les données qui doivent être communiquées ne le sont pas rapidement. Le deuxième point est celui du non respect des obligations. Le Comité de l'application a signalé que neuf pays d'Europe orientale et de l'ancienne Union soviétique étaient en situation de non respect de ces obligations. Je comprends le mal qu'ils ont eu dans le passé à s'acquitter de leurs obligations mais le moment est venu de le faire intégralement. Le Fonds pour l'environnement mondial les a aidés en leur apportant généreusement une contribution de 120 millions de dollars. Nous devons remercier pour son assistance le Fonds pour l'environnement mondial. En outre, je crois comprendre que la Banque Mondiale s'efforce de mettre la dernière main à un plan ayant pour but la fermeture d'installations de production dans la Fédération de Russie recueillant des fonds supplémentaires auprès des donateurs. J'espère que les donateurs participeront pleinement aux efforts de la Banque mondiale.

L'an dernier, vous avez rendu obligatoire un système d'autorisation des importations et des exportations de substances qui appauvrissent la couche d'ozone afin d'éliminer le commerce illégal de ces substances. De nombreuses Parties ont introduit ce système sur leur territoire et nommé leurs correspondants nationaux. Le PNUE a pris de nombreuses mesures pour aider les Parties à introduire ce système. Les réseaux de correspondants nationaux pour la couche d'ozone sont à cet égard très utiles. J'espère que les correspondants nationaux des Parties exportatrices et importatrices se concerteront pour éliminer le risque de commerce illégal.

*Allocution Prononcée au Nom du Directeur Exécutif à La Dix-Septième Réunion du Groupe de Travail  
à Composition Non Limitée, Genève, 7-9 juillet 1998*

Beaucoup d'autres questions importantes sont inscrites à votre ordre du jour. Les stratégies d'élimination des CFC utilisés dans les inhalateurs à doseur figurent parmi ces questions. Il est tout à fait encourageant de voir que, grâce aux efforts des compagnies pharmaceutiques, de nombreuses solutions de remplacement voient le jour. Les mesures que vous prenez pour encourager ces efforts devront évidemment tenir compte du bien-être des patients mais aussi de la nécessité d'éliminer aussi vite que possible la consommation des CFC. Comme vous l'a signalé votre Groupe d'évaluation technique et économique, les pays en voie de développement devront aussi commencer à appliquer une stratégie d'élimination progressive des CFC dans les inhalateurs à doseur. Comme de nombreux nouveaux patients commencent à les utiliser, il est bien préférable d'en produire qui ne contiennent pas de CFC.

Le Groupe d'évaluation technique et économique a signalé à notre attention une autre question importante : le risque de voir arriver sur le marché de nouvelles substances chimiques non réglementées susceptibles d'appauvrir la couche d'ozone. Le Groupe a déjà signalé deux exemples de tels composés. J'espère que les gouvernements concernés prendront des mesures pour décourager leur production et veiller à ce que ne soient pas introduites d'autres substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Vous allez être amenés à étudier les applications des dérogations pour utilisations essentielles, en vous inspirant de l'analyse détaillée faite par votre Groupe d'évaluation technique et économique. Je suis satisfait de constater que le volume total des dérogations accordées aux pays développés a progressivement diminué, passant de 16 000 tonnes environ en 1996 à 8 000 tonnes environ en 2000. Comme les mêmes pays consommaient, il y a dix ans, près d'un million de tonnes de CFC, on voit là clairement comment les solutions nouvelles sont apparues, pour presque chacune des applications des CFC. Il y a là un indice de la facilité avec laquelle les pays en voie de développement pourront passer à ces nouvelles technologies, avec l'aide du Fonds multilatéral.

Vous devez également examiner la procédure prévue par le Protocole en cas de non-respect des obligations, afin de la rendre plus efficace. Le groupe spécial formé pour cet examen vous en rendra compte d'ici peu. La procédure à appliquer en cas de non-respect des obligations est largement approuvée dans le monde entier, car on y voit une façon novatrice d'encourager les Parties à appliquer les mesures de réglementation sans pour autant appliquer une méthode punitive. J'espère que vous continuerez sur cette lancée tout en examinant les moyens d'améliorer la procédure.

Comme vous venez progressivement à bout avec succès d'un des principaux problèmes environnementaux mondiaux, je ne

peux que vous inciter à penser l'environnement comme un tout. L'appauvrissement de la couche d'ozone retentit sur de nombreux autres aspects de l'environnement. La santé des hommes, la diversité biologique, l'état des forêts, qui absorbent les gaz à effet de serre, sont autant de domaines touchés par l'appauvrissement de la couche d'ozone. Le changement climatique, aussi, a des effets néfastes sur d'autres composantes de l'environnement. Nous devons réfléchir à ces corrélations et veiller à ce que toutes les décisions que nous prenons soient favorables à l'environnement considéré comme un tout.

La relation entre la protection de la couche d'ozone et la prévention du changement climatique est connue. Alors que les hommes de science tiennent pour faible le rôle des CFC dans le réchauffement planétaire, on compte désormais un certain nombre d'études qui donnent à penser au contraire que le réchauffement planétaire pourrait accélérer l'appauvrissement de la couche d'ozone et retarder sa reconstitution. Vous devez donc examiner de plus près ces corrélations. En particulier, les HFC, qui étaient considérés comme des produits de substitution pour les CFC, augmentent le phénomène du réchauffement planétaire et sont désormais réglementés en vertu du Protocole de Kyoto. Les secrétariats des deux conventions pourraient donc peut-être examiner ensemble les conséquences de ces corrélations. Au PNUE, pour notre part, nous sommes prêts à vous aider à cet égard, de la façon qui vous conviendra le mieux.

Grâce aux paiements effectués ponctuellement par de nombreuses Parties, le Fonds multilatéral et les Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et pour le Protocole de Montréal sont désormais dans une situation favorable. Je tiens à complimenter de nombreux pays qui ont entièrement réglé leurs arriérés jusqu'à la fin de 1997. Cependant, un montant de 105 millions de dollars reste dû au Fonds multilatéral, jusqu'à la fin de 1997, dont 40 millions de dollars environ sont dus par les pays industrialisés. 4 millions de dollars environ sont dus aux Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal. Je tiens aussi à inciter les nombreuses autres Parties qui n'ont pas encore réglé leurs contributions à le faire et j'espère qu'elles le feront rapidement.

Mesdames et Messieurs ... dans notre effort pour éliminer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, nous avons déjà obtenu d'importants résultats. Au risque de me répéter, je tiens pourtant à dire que le moment n'est pas venu de nous reposer sur nos lauriers. Le sentiment d'urgence et la coopération mondiale que nous avons manifestés ensemble jusqu'à présent doivent être maintenus coûte que coûte et même renforcés. C'est à ce prix que nous devrions réussir.